

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de
Seine
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
19

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
04/09/2025

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

Pouvoirs : Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE
Isabelle AUBERTIN a donné pouvoir à Sonia HABAY
Cindy BERTOT a donné pouvoir à Isabelle TARQUIN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2025/038

Objet de la délibération : **CACPB : PRISE DE CONNAISSANCE ET VALIDATION DU RAPPORT FONCTIER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L.2231-1

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de Communes du Pays Créçois à compter du 1er janvier 2020

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

VU le rapport foncier établi au regard des données du Modes d'Occupation des Sols pour la commune sur la période 2012-2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de l'élaboration d'un rapport foncier à l'échelle de la commune

Aucune remarque de nature a modifié la teneur du rapport foncier présenté, VALIDE ce rapport tel qu'il a été présenté au conseil municipal.

Cette délibération et le rapport foncier annexé et signé seront transmis à la Communauté d'Agglomération

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE